



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

*L'an deux mille seize et le mardi 08 mars, à dix neuf heure trente,
Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 01 mars 2016, se sont réunis en
la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, 1^{er} Adjoint au Maire
de la Commune de Morne-À-L'eau.*

Etaient présents (25): Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marcienne LORMEL-ARPEXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Judex LACLUSSÉ, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Monsieur Jean DARTRON, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Marie-Christine NANNETTE, Madame Michelle MAKAI/A/ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES.

Etaient Excusés (02): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Favrot DAVRAIN.

Etaient représentés (02) : Madame Victoire JASMIN, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR.

Etaient absents (04): Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE.

*Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
Madame Marie-Christine NANNETTE a été désignée pour assurer le secrétariat.*

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

*Monsieur le Premier Adjoint, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de
l'ordre du jour qui appelait notamment :*

Délibération N°03-04-2016 : Prise en charge des frais engagés pour l'achat de présents pour 8 agents de la Commune partant à la retraite.

Délibération n°03-04-2016

Prise en charge des frais engagés pour l'achat de présents pour 8 agents partant à la retraite.

Comme chaque année, dans le cadre de la fête du personnel organisée le 09 janvier 2016, des présents ont été offerts à 8 agents de la collectivité, pour un montant total de 1 280,90 euros.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la prise en charge par la Commune des frais engagés pour l'achat de ces présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

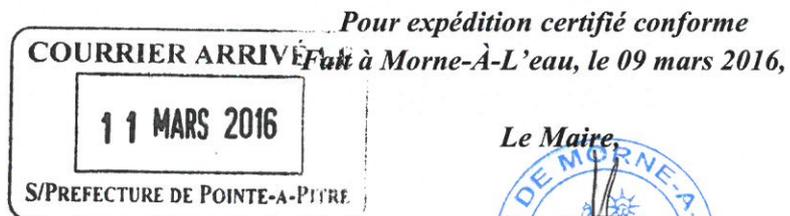
DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver la prise en charge des frais engagés auprès de la société EUROGOLD WI CARIBJHOR SARL pour l'achat de présents pour huit agents partant à la retraite, pour un montant total de 1 280 euros ;

Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite au budget de la Ville pour l'année 2016, au chapitre 011, compte 6232024 ;

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... *11 Mars 2016*

Formalités de publicité

Effectuées le... *11 Mars 2016*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre

Délibération N°03-04-2016 : Prise en charge des frais engagés pour l'achat de présents pour 8 agents de la Commune partant à la retraite.